

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
09/01/2026
Date d'affichage
20/01/2026
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....15
Votants.....16
Réf : 2026-001
Objet : Prolongation de durée des placements
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/01/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/01/2026
Le Maire, A. MOMON

Le vingt janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Gerty EMBOULÉ, Josiane PACHOLSKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Elisabeth FRONTIN et Adeline FAIDER-LOGET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Absent(s) :
Daniel PIGNOT, Nicolas POUZET, Maud THOURY, Bernadette CAPDEVILLE, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN et Hermann TYNDAL

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2026-001- Prolongation de durée des placements

Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des Finances

- **RAPPELER** à l'Assemblée
 - Que par la Délibération 2023-078 du 14 décembre 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à réaliser quatre différents placements financiers ;
 - Que deux d'entre eux arriveront à échéance le 31 janvier 2026 ;
- **EXPLIQUER** à l'Assemblée que l'échelonnement prévisionnel des dépenses nous permet de prolonger la durée de 2 placements de 12 mois ;
- **INDIQUER** que pour pouvoir prolonger un placement, une délibération du Conseil municipal est indispensable. Administrativement, une prolongation équivaut à une demande nouvelle de placement
- **PROPOSER** au Conseil municipal de « prolonger » :
 - Le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 500 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la restructuration des voiries ;
 - Le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments Communaux.

Après débat, le Conseil municipal décide de prolonger à la majorité (1 abstention : Madame GOUYON)

- le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 500 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la restructuration des voiries pour une durée de 12 mois.
- le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments Communaux pour une durée de 12 mois

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/01/2026



Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Le Maire, Alain MOMON

